

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018**  
**DELIBERATION N° 59**

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

**Absentes :**

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de M. Esmieu,*

**OBJET : FONCIER** – Acquisition à la société Central Avenue de terrains situés 4 et 6 chemin du Busquet.

La Ville de Bayonne a délivré un permis de construire à la société AEDIFIM, valant autorisation de travaux pour un projet de construction d'un immeuble de 20 lots et bureaux au 6 chemin du Busquet, au titre des établissements recevant du public, le 4 janvier 2017. L'article 3 prescrivait la cession d'un terrain nécessaire à une opération d'élargissement du chemin du Busquet à 11 mètres de plateforme, constituant l'emplacement réservé n° 53 du PLU.

Cette acquisition porte sur les parcelles cadastrées CW 306 (13 m<sup>2</sup>) et CW 308 (97 m<sup>2</sup>) situées respectivement 4 et 6 chemin du Busquet pour une superficie totale de 110 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition permettra notamment d'élargir le trottoir de la courbe formée par le chemin du Busquet et facilitera ainsi la circulation des piétons.

Il est ici précisé que cette opération revêt un caractère d'intérêt général dans la mesure où l'emprise acquise sera gérée et entretenue par la Ville, sur laquelle des travaux de voirie seront réalisés comme indiqué ci-dessus et constituera par affectation, l'accessoire du domaine public routier communal.

Au regard de l'ensemble de ces critères, un accord est intervenu entre la Ville et le vendeur pour un prix fixé à l'euro symbolique.

Pour votre parfaite information, la société AEDIFIM a constitué une société civile de construction vente dénommée Central Avenue, en vue de permettre la commercialisation de ce programme immobilier. La transaction sera donc réalisée avec cette dernière.

L'ensemble des frais notariés seront à la charge de la Ville, en sa qualité d'acquéreur.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec la société Central Avenue ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, et ce, dans les conditions ci-dessus indiquées.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne